

Arrêté n° 13004 /PM-CAB
portant nomination d'un attaché au cabinet du Premier ministre,
Chef du Gouvernement.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2017-492 du 27 décembre 2017 portant structuration et attributions du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2021-378 du 29 juillet 2021 portant cadre d'organisation du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement.

ARRETE :

Article premier : Monsieur KIOUNGA BADILA Parfait Belvie est nommé attaché au cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Article 2 : Monsieur KIOUNGA BADILA Parfait Belvie percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur KIOUNGA BADILA Parfait Belvie, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 19 octobre 2023

Anatole Collinet MAKOSSO.